



Attention !
Soyons prudents
parlons sécurité.....



Sécurité des groupes le long des routes (déplacements à pied et/ou ramassages d'amphibiens)

Hors agglomération les piétons isolés ou en colonne par un doivent en principe se tenir à côté gauche de la chaussée dans le sens de leur marche, face aux véhicules qu'ils peuvent ainsi voir venir.

Les groupes organisés de piétons, lorsqu'ils ne marchent pas en colonne un par un doivent se tenir sur la droite de la chaussée comme un véhicule, en laissant libre au moins la moitié gauche de la route.

Dans le cas d'un groupe très important, le groupe doit être divisé. Chaque « sous-groupe » ne doit pas dépasser 20 mètres linéaires et doit être séparé des autres par une distance de 50 mètres, pour permettre aux véhicules qui les dépassent de pouvoir se rabattre sur la droite.

Penser à placer les adultes accompagnants du côté route s'il y a des enfants. Et bien évidemment de porter des lampes à l'avant, à l'arrière et le long du groupe à la tombée de la nuit.

Utiliser des gilets réfléchissants, jaunes ou orange fluo qui se portent sur les vêtements. Les piétons sont ainsi visibles par les automobilistes.



Cette notion de signalement lumineux le long des routes, en particulier pour l'organisation de chantiers de ramassages de batraciens avec filets, est essentielle. Les personnes participant sont exposées à la tombée de la nuit ou dans la nuit noire. Placer des triangles lumineux aux endroits propices, qu'une personne est chargée de déplacer en suivant l'avancement du groupe le long des filets.

Photo : Animation Fréquence Grenouille - Atelier les grenouilles en pâte à modeler © Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais